

TEXTE COMPARATIF

(Document de travail - texte ne pouvant être amendé)

Projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence
sanitaire et reportant la date de ~~sa caducité des régimes institués~~
~~pour faire face à la crise sanitaire.~~

(Première lecture)

Commenté [CL1]: [Amendement CL26](#)

Le présent texte comparatif ne constitue qu'un document de travail faisant apparaître l'évolution du texte à l'issue des travaux de la commission. Figurent :

- ~~en caractères barrés~~, les dispositions supprimées par la commission ;
- **en caractères gras**, les dispositions introduites par la commission.

Les liens dans la marge de droite permettent un accès direct au dispositif de chaque amendement adopté par la commission.

Article 1^{er}

À la fin de l'article 7 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, la date : « 1^{er} avril 2021 » est remplacée par la date : « 31 décembre 2021 ».

Article 2

À l'article 1^{er} de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, la date : « 16 février 2021 » est remplacée par la date : « 1^{er} juin 2021 ».

Article 3

(Supprimé)

~~Au premier alinéa du I de l'article 1^{er} de la loi n° 2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire, la date : « 1^{er} avril 2021 » est remplacée par la date : « 30 septembre 2021 ».~~

Commenté [CL2]: Amendements [CL24](#), [CL27](#), [CL41](#), [CL53](#) et [CL67](#)

Article 4

Au premier alinéa du I de l'article 11 de la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions, la date : « 1^{er} avril 2021 » est remplacée par la date : « 31 décembre 2021 ».

Article 5

① ~~I. – *(Supprimé)* Les dispositions de l'article 3 sont applicables sur l'ensemble du territoire de la République.~~

Commenté [CL3]: Amendement [CL25](#) et [CL68](#)

② II. – Le livre VIII de la troisième partie du code de la santé publique est ainsi modifié :

③ 1° À la fin du 5° de l'article L. 3821-11, la date : « 1^{er} avril 2021 » est remplacée par la date : « 31 décembre 2021 » ;

④ 2° Au premier alinéa de l'article L. 3841-2, la date : « 1^{er} avril 2021 » est remplacée par la date : « 31 décembre 2021 ».